

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chartierville, lundi 6 juillet 2020 à huis clos par conférence web Teams, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :

Le maire M. Denis Dion ouvre la séance à 19h04.

Sont présents :

M. Claude Gagnon, conseiller poste #1
Mme Nathalie Guesneau, conseillère poste #3
M. Kenneth Cameron, conseiller #4, s'est joint à 19h30
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5

Absence motivée : M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2
Mme Vanessa Faucher, conseillère poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Paméla Blais est aussi présente.

2. Adoption de l'ordre du jour :

20-3303

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Gagnon et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2020.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - 7.1. Résolution – TECQ 2019-2023
 - 7.2. Résolution – Achat tracteur à gazon
 - 7.3. Résolution – Décapage banc de gravier municipal
 - 7.4. Résolution – Arbre en Arbre
 - 7.5. Résolution – Gravière Boucher (nouvelle superficie)
 - 7.6. Résolution – Journée Astronomie
 - 7.7. Résolution – Achat de deux radios pour le Service Incendie
 - 7.8. Résolution – Demande Domtar (élagage Hydro Québec)
 - 7.9. Résolution – Demande Domaine des sentiers frontaliers
 - 7.10. Résolution – Entente Saint-Isidore de Clifton
 - 7.11. Résolution – Vidange des fosses AEU
 - 7.12. Résolution – Réservoir diesel
 - 7.13. Résolution – Embauche temporaire aide à l'entretien
 - 7.14. Résolution – Embauche CIMO/CICM
8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du procès-verbal :

20-3304

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} juin 2020.

4. Adoption des revenus & dépenses :

20-3305

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par Mme Nathalie Guesneau et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020, pour un total des dépenses d'une somme de 112 177,40 \$ et un total des revenus d'une somme 68 713,75 \$.

5. Rapport du Maire :

M. Denis Dion avise que le dossier du tonnage de déchet est suivi de près, car il semble y avoir une augmentation significative comparativement à 2019 et de ce fait, être en mesure d'en identifier les causes.

De plus, l'ouverture du Mini Putt s'est bien déroulée et à partir de la semaine prochaine il sera ouvert du mercredi au dimanche afin de faire bénéficier aux touristes une plus grande plage horaire.

6. Rapport des comités ad hoc :

Mme Nathalie Guesneau informe du passage du char allégorique de Lac en Fête à Chartierville dimanche dernier 5 juillet afin de souligner le Canada Man / Woman qui a dû être annulé cette année.

De plus, Mme Guesneau donne de l'information quant aux dernières interventions des pompiers volontaires de Chartierville et d'une toute nouvelle application mobile en essaie. Celle-ci en profite pour remercier M. Gilles Boulay pour son accès à l'eau pour le service incendie de Chartierville. De plus, Mme Guesneau informe que les anciens **appareils de protection respi-**

ratoire individuels autonomes (APRIA) du Service Incendie seront à vendre, une annonce officielle sera faite sous peu.

Mme Nathalie Guesneau fait de nouveau un appel à la vigilance aux citoyens, car d'autres vols auraient été commis dans la municipalité récemment.

Mme Nathalie Guesneau souhaite souligner que le rang Saint-Paul n'a pas été nivelé ce printemps. Le maire informe qu'il n'a pas été nivelé car celui-ci était en bonne condition, par contre cela a nui à l'efficacité du calcium liquide. Un épandage est prévu à la fin juillet.

M. Claude Sévigny informe que les Sentiers de l'Estrie seront présents au Centre d'interprétation de la Mine D'or afin de tourner un petit reportage sur le sentier de la mine. Ceux-ci pourraient également aider à l'amélioration du sentier et une demande de subvention au PSSA est également prévue à cet effet. M. Sévigny, confirme la tenue de la journée Astronomie avec, entre autres, lancement de fusées et fabrication de bateaux pour les enfants.

M. Claude Gagnon, informe d'un projet de compétition de moto cross en 2021 ayant comme partenaire Red Bull. Celui-ci informe d'un second projet, l'installation d'une tour d'observation sur les terres publiques près de la frontière canado/américaine.

7. Informations, correspondances et demandes diverses :

20-3306

7.1. Résolution – TECQ 2019-2023

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur la proposition de M. Claude Gagnon et l'appui de Mme Nathalie Guesneau

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE.

20-3307

7.2. Résolution – Achat tracteur à gazon

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Claude Gagnon de faire l'achat d'un nouveau tracteur à gazon tel que proposé par la soumission 1038 de Scie à chaîne Claude Carrier Pronature afin de remplacer le tracteur existant.

ADOPTÉE.

20-3308

7.3. Résolution – Décapage banc du gravier municipal

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Gagnon d'octroyer le contrat du décapage du banc de gravier municipal à Richard Blais et fils inc. pour un montant estimé d'environ 2 500,00 \$ taxes en sus, et ce selon l'estimé fourni afin de procéder au concassage de gravier prévu à la fin juillet 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20-3309

7.4. Résolution – Arbre en Arbre

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Sévigny d'accepter le devis 71055 D'Arbre en Arbre canada inc. pour les travaux de maintenance dus aux dommages causés par de forts vents pour un montant de 5 650,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20-3310

7.5. Résolution – Gravière Boucher (nouvelle superficie)

Demande auprès de la CPTAQ pour les lots 5 404 053 et 5 404 842 pour une superficie de 2,59 ha (incluant le chemin d'accès et excluant 1 ha en droit acquis).

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Boucher, André-Jean Boucher et Odile Boucher souhaitons déposer, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une demande d'autorisation visant à obtenir une autorisation qui vise à permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour étudier une demande, requiert l'avis par résolution des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les lots 5 404 053 et 5 404 842 visé par la demande située dans la zone A-4 est en conformité avec le Règlement de zonage numéro ;101-2001

CONSIDÉRANT QUE le projet pour un usage autre que l'agriculture (carrière-sablière) ne contrevienne pas aux règlements municipaux en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chartierville doit motiver sa recommandation selon les critères prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Les critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi :

1. Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ; une (1) résidence. L'agriculture dans le secteur est de faible envergure

2. Les possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture : Cette propriété est située dans un lot en partie boisé. Carrière-sablière en exploitation, une résidence à proximité, les terrains de la demande sont insuffisants pour une exploitation viable de l'agriculture.

3. Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles : L'activité proposée, soit l'extension d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (carrière-sablière) n'apporte aucun inconvénient supplémentaire dans la zone et le secteur.

4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement. Le terrain visé est déjà d'utilisation non agricole et le nouvel usage demandé, ne cause aucun inconvénient pour l'environnement.

5. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada :

N/A, le lot n'est pas situé dans une agglomération de recensement.

6. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole : l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole demeurent inchangées

7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sols dans la municipalité et dans la région : l'utilisation a des fins autres que l'agriculture (sablière-gravière) n'apporte aucune modification au terrain. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sols s'en trouve inchangé.

8. Propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture : La propriété visée n'est pas viable pour la pratique intensive de l'agriculture

9. L'effet sur le développement économique de la région : Aucune modification.

10. Conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie

: N/A

11. La conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire : L'usage préconisé soit (carrière-sablière) est autorisé dans la zone visée A-4 selon le règlement de zonage numéro 101-2001 actuellement en vigueur

12. Si la demande vise l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit également comprendre une indication sur l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole ;

L'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole n'est pas possible.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Guesneau,

APPUYÉ PAR le conseiller M. Claude Sévigny,

ET RÉSOLU D'appuyer la demande d'autorisation présentée par Monsieur Denis Boucher, André-Jean Boucher et Odile Boucher auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec tout en permettant aux propriétaires actuels le projet concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (carrière-sablière) des lots 5 404 053 et 5 404 842, puisque ce projet, ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur

Que copie de cette résolution soit acheminée aux propriétaires concernés ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE.

20-3311

7.6. Résolution – Journée Astronomie

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Gagnon, d'autoriser un montant de 360,00 \$ pour la location d'un chapiteau pour la Journée Astronomie 2020.

ADOPTÉE.

20-3312

7.7. Résolution – Achat de deux radios pour le Service Incendie

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par Claude Gagnon d'autoriser l'achat de deux radios pour le remplacement d'un radio désuet et fournir un radio au nouveau pompier volontaire pour le Service Incendie de Chartierville, pour un montant maximum de 795,00 \$.

ADOPTÉE.

20-3313

7.8. Résolution – Demande Domtar (élagage Hydro Québec)

CONSIDÉRANT QUE l'élagage des arbres a été effectué le long de la ligne électrique sur la route 257 sur le territoire de la municipalité de Chartierville;

CONSIDÉRANT QUE Domtar a effectué des coupes de bois sur ses terrains le long de la ligne électrique sur la route 257 sur le territoire de la municipalité de Chartierville;

CONSIDÉRANT QUE les arbres restants sont considérablement affaiblis par les travaux de coupe de bois et facilement renversés par les vents et de ce fait, occasionne des bris majeurs sur les lignes électriques;

CONSIDÉRANT QUE les manques électriques sont déjà extrêmement fréquent à Chartierville et maintenant empirés par ces travaux d'élagages;

Il est proposé par M. Claude Gagnon, appuyé par Mme Nathalie Guesneau

QUE le Conseil municipal de Chartierville demande l'aide de Domtar à voir à ce que les arbres longeant la ligne électrique sur la route 257 sur le territoire de Chartierville soient élagués de façon qu'ils ne puissent plus tomber sur la ligne électrique et occasionner des bris.

ADOPTÉE.

20-3314

7.9. Résolution – Demande Domaine des sentiers frontaliers

ATTENDU QU'une demande écrite fut envoyée au Conseil municipal de Chartierville par le Domaine des Sentiers Frontaliers demandant de considérer le don du chemin de leurs propriétés à vendre moyennant l'entretien de celui-ci;

ATTENDU QU'à la suite de simplement recherche, malgré le don du dit chemin, celui-ci s'avèrerait onéreux à mettre à niveau afin de le considérer comme chemin municipal;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Gagnon

QU'à la lumière de ces faits, la directrice générale est autorisée à envoyer une lettre au Domaine des Sentiers Frontaliers leur demandant de pousser

leur expertise pour la mise à niveau du dit chemin et que la municipalité en ferait autant de son côté afin de bien évaluer les coûts du projet.

ADOPTÉE.

- 20-3315** 7.10. *Résolution – Entente Saint-Isidore de Clifton*
Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Sévigny d'accepter l'**Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies, la décarcération et les services de sécurité civile** tel que présentée par la municipalité de Saint-Isidore de Clifton et d'autoriser le maire M. Denis Dion et la directrice générale Mme Pamela Blais à signer la dite entente.

ADOPTÉE

- 20-3316** 7.11. *Résolution – Vidange des fosses AEU*
Il est proposé par M. Claude Gagnon, appuyé par M. Kenneth Cameron d'accepter la soumission de Beauregard Environnement pour la vidange des fosses et des postes de pompage de l'AEU, ainsi que pour la disposition des boues pour un montant de 7643,68 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE.

- 20-3317** 7.12. *Résolution – Réservoir diesel*
Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Gagnon d'accepter la soumission pour l'achat d'un nouveau réservoir de diesel, afin de rencontrer les exigences des assurances, au coût de 980,00 \$ taxes en sus et installation non comprise.

ADOPTÉE.

- 20-3318** 7.13. *Résolution – Embauche temporaire aide à l'entretien*
Il est proposé par M. Kenneth Cameron, appuyé par M. Claude Gagnon, d'embaucher temporairement Mme Nathalie Vallière pour de l'aide au proposé à l'entretien général afin de combler rapidement le manque de personnel face aux travaux;

Qu'une offre d'emploi soit affichée par soucis de transparence, que des entretiens d'embauche aient lieu s'il y a application par des candidats et qu'à la séance régulière du Conseil du 3 août 2020, une personne soit embauchée de façon permanente pour le poste.

ADOPTÉE.

- 20-3319** 7.14. *Résolution – Embauche CIMO/CICM/Mini putt*
Attendu qu'un candidat s'est manifesté tardivement pour le poste du Mini Putt qui fut comblé à la dernière séance du Conseil;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Gagnon

Que le Conseil municipal de Chartierville accepte la candidature de Mlle Shelley Hladin et lui propose de lui donner la formation pour le Centre d'Interprétation de la Côte Magnétique, pour le Centre d'Interprétation de la Mine d'Or et pour le Mini Putt l'Authentique de Chartierville afin d'effectuer des remplacements aux endroits précédemment nommés et de travailler au CIMO pendant les fins de semaine des vacances de la construction du Québec.

ADOPTÉE.

8. Période de questions :

Aucune question n'est posée étant donné que la session est à huis clos.

9. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

10. Levée de la séance :

- 20-3320** La séance est levée à 20h46 par M. Claude Gagnon sous la résolution 20-3320.

Denis Dion
Maire

Paméla Blais
Directrice générale et secrétaire trésorière